

# Analyse du bilan annuel 2020 du centre de stockage de déchets ultimes de Gizay.

« 30 mars 2020 : Arrêté n°2020-DCPPAT-BE-059 complétant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCLAJ/BUPPE-017 sous certaines conditions. »

*Question : quel est le contenu de l'arrêté ?*

« 30 mars 2020 : La société SOVAL NORD est autorisée par l'arrêté n°2020-DCPPAT-BE-060 à titre dérogatoire durant le confinement à recevoir des déchets issus de la collecte sélective, ainsi que des ordures ménagères en mélange. »

*Question : quel tonnage, quelle provenance, pour quelle durée pour les deux catégories ?*

## Aménagement du site

Les casiers de la zone 6 sont-ils munis de barrières passives naturelles ou reconstituées ?

Quels sont les caractéristiques détaillées de la géo-membrane en PEHD et de deux géotextiles de la barrière active ? Quel est le nombre de défauts estimé à l'hectare après pose de la couche de drainage ? Après remplissage ?

Le délai de 6 mois pour la pose de la couverture provisoire n'est-il pas à l'origine des odeurs subies par les habitants du voisinage et des envols de déchets constaté dans les alentours ?

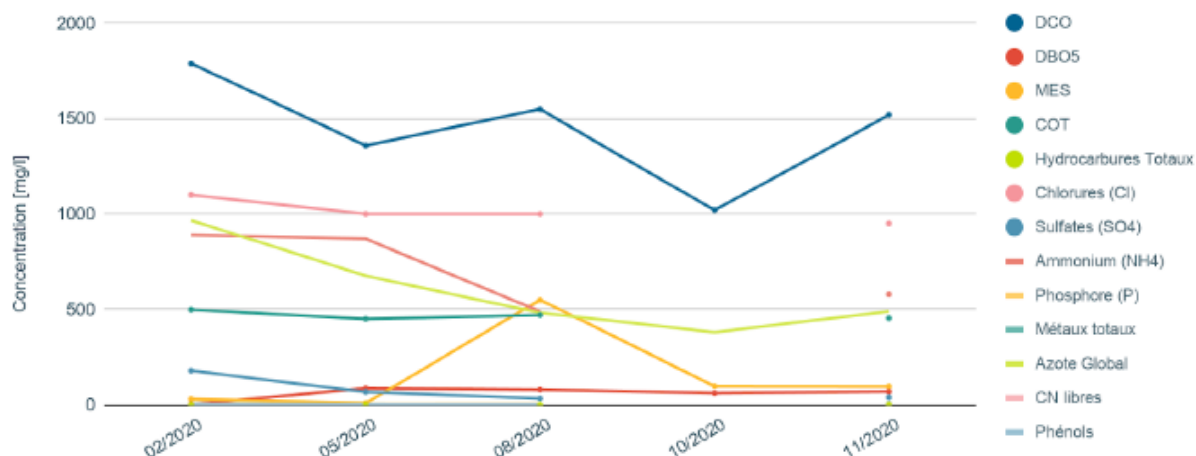
## Gestion des lixiviats

Quelles sont les conséquences de l'augmentation du débit de traitement à un maximum de 80m<sup>3</sup>/j sur la qualité du traitement avant rejet ?

Le PH des lixiviats du bassin n°2 est à 8. Est-il ramené à 7 avant rejet ?

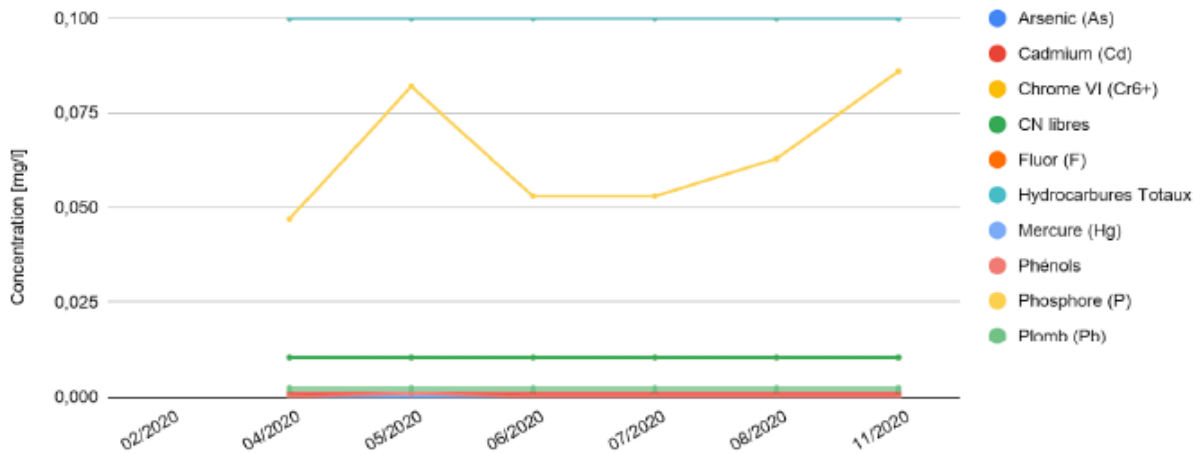
Quelles sont les normes de rejet autorisé correspondant à la figure suivante ?

Lixiviats bassin n°2



Le diagramme suivant peut-il être expliqué ? Quel sont les normes ?

## Miosson Aval



## Gestion du biogaz

Comment a été géré le biogaz du casier A entre le 17 mars et le 16 avril 2020 ?

« Une succession de pannes sur les micro-turbines et de défaut de maintenance amène à constater l'arrêt de la station de valorisation Dalkia. Les confinements successifs ont perturbés l'organisation, le suivi et les délais d'intervention sur l'unité par l'entreprise DALKIA. L'ensemble des micro-turbines ont été remplacé au mois de décembre. »

*Question : ces incidents ont-ils fait l'objet d'un rapport détaillé à l'inspection des installations classées ? Si oui, ce rapport est-il disponible et peut-il être fourni à la commune ?*

537 h de fonctionnement des torchères représente 22 jours. Combien de temps dans la période de mars à juin ? Combien de temps la station de valorisation a-t-elle été effectivement arrêtée en novembre et décembre ?

Depuis 2014, à l'exception de 2018, la production électrique des micro-turbines est en décroissance. Le potentiel annuel des 800 kW installés en considérant 350 j de fonctionnement est de 6700 MWh. La production de 2020 est de 3584 MWh ce qui représente environ 50% du potentiel. A quoi est due cette différence ?

L'ORC à une puissance de 125 kW correspondant sur 350 j à un potentiel annuel de 1000 MWh. Seule l'année 2017 a permis de s'approcher à 60% de cette valeur. Depuis la production effective de 212 MWh est de l'ordre de 20%. Quelle en est la raison ?

Le volume de biogaz produit est de 3 262 876 Nm<sup>3</sup>, avec une proportion moyenne sur l'année de 38,5% de méthane. ceci représente 1 257 838 Nm<sup>3</sup> de méthane, correspondant à une énergie potentielle de l'ordre de 13.900 MWh (11 kWh/Nm<sup>3</sup>). En considérant un rendement des turbines grâce à l'ORC de l'ordre de 50% on aboutit à environ 7000 MWh ce qui est l'ordre de grandeur du potentiel de l'installation (7700 MWh). La production réelle est de 3796 MWh soit environ 50% du potentiel ce qui semblerait indiquer que le rendement global de l'installation est actuellement de l'ordre de 25% par rapport au potentiel du biogaz disponible.

Est-il normal que l'analyse du gaz en sortie de l'unité de valorisation soit effectuée par l'exploitant lui-même ? Pourquoi ne comporte-t-elle pas d'analyse des SOx ?

« Les torchères ne fonctionnent habituellement qu'en mode secours, en cas de défaillance de l'unité de valorisation et après plusieurs jours d'arrêt. Nous constatons un dépassement sur les SOx pour les deux torchères dû aux analyses effectuées lors du redémarrage des torchères pour le contrôle. Le risque généré par ces émissions est très réduit, seule une utilisation plus longue avant le contrôle permettrait d'abattre le paramètre. »

Comme en 2019, les torchères dépassent largement la norme de SOx (369 et 278 au lieu de 150). En raison des incidents sur la station de valorisation ces torchères sont conduites à fonctionner de manière significative. Quelles sont les conséquences pour l'environnement. L'affirmation ci-dessus du rapport à elle été vérifiée par l'expérience ?

### **Les eaux souterraines**

Quelle est la raison du remplacement du pz17 par le pz17bis. Quelle était l'origine de chlorures détectés dans le pz17 ?

Comment s'explique l'augmentation du PH du pz16 en 2020? L'augmentation des chlorures et des sulfates en 2019 et 2020 ?

Comment s'explique l'augmentation du PH du pz17bis en 2020 ? Le haut niveau de chlorures ?

Comment s'explique le niveau de chlorures dans le pz18 ?

Comment s'explique l'augmentation de chlorures dans le pzB ?

Comment s'explique l'augmentation du PH du pzC et du pzD?

### **Les eaux de ruissellement**

Comment s'explique le PH élevé des eaux de ruissellement et l'augmentation de leur turbidité?

### **Suivi des boisements**

Quel est le taux de croissance estimé des haies brise-vue ?

### **Bilan des évènements**

Quelle était la localisation, la cause et l'étendue de l'incendie du 25 février 2020 ? De quels moyens d'extinction dispose le site ?

Même questions pour l'incendie du 5 septembre 2020 ?

### **Divers**

Dans les rapports d'analyse des annexes, les niveaux réglementaires devraient être indiqués à côté des niveaux mesurés.

Quels moyens sont mis en œuvre pour analyser l'impact des envols de déchets sur la faune et la flore environnante et pour récupérer ces envols ?

Quels moyens sont mis en œuvre pour mesurer les odeurs générées par le site ?

Quels moyens sont mis en œuvre pour mesurer le bruit généré par le site ?

Comment est géré le biogaz du casier en cours d'exploitation ?